



Photo © Eric Roset

CONSTRUCTION

Mobilisation générale

Avec les autres syndicats de la construction, le SIT appelle à une grande manifestation nationale des maçons le 23 juin prochain devant le siège des patrons à Zurich.

Manifestation • La convention nationale (CN) du Gros-œuvre expire à la fin de l'année et il y a urgence sur les chantiers. Pour sauvegarder la retraite anticipée à 60 ans et obtenir une nouvelle CN forte de nouvelles protections pour les travailleurs de la construction, la lutte commence maintenant.

LES MAÇONS ATTAQUÉS Alors que les salaires sont gelés depuis 4 ans, que le travail temporaire explose, que la sous-traitance sauvage continue à faire ses ravages, que les faillites frauduleuses prolifèrent, que les rythmes de travail ne cessent d'augmenter et que les travailleurs âgés sont

toujours plus exposés à des risques de licenciement sans possibilité de reclassement, la convention nationale fait l'objet d'une attaque d'une brutalité inouïe de la part de la Société Suisse des entrepreneurs. Par la voix de son président, Gianluca Lardi, elle demande une baisse de salaire pour les

travailleurs âgés ou sortant de formation, une augmentation du temps de travail à 50 heures par semaine, et la remise en question une nouvelle fois de la retraite à 60 ans. Alors que les syndicats proposent des mesures d'assainissement équilibrées

> SUITE PAGES 4

INITIATIVE « 23 FRS, C'EST UN MINIMUM! »

Pari gagné : à l'heure où nous mettons sous presse, l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! » compte 7718 signatures, dont l'essentiel a été récolté entre le 9 avril et le 1^{er} mai. 5

RÉFÉRENDUM CONTRE LA LOI SUR LA LAÏCITÉ

Intégrer plutôt qu'exclure, tolérer plutôt que discriminer, le SIT soutient le référendum contre la loi sur la laïcité de l'Etat. 6

MANIFESTATION POUR L'ÉGALITÉ

Pour faire cesser les discriminations et les violences faites aux femmes, le SIT appelle à manifester le 22 septembre à Berne. 7

DOSSIER NETTOYAGES

La nouvelle CCT romande du nettoyage est étendue depuis le 1^{er} avril. Elle comporte quelques améliorations, mais est encore loin d'être satisfaisante. 8-9

VILLE DE GENÈVE

L'établissement d'un catalogue des fonctions en Ville de Genève est à bout touchant, non sans poser d'importants problèmes. 10

ENTRETIEN

Entretien avec Sophie Grandi, travailleuse à l'Hôpital cantonal, militante du SIT, et infatigable lanceuse d'alerte. 13

Billet de la présidence

Vous l'avez certainement lu dans la presse comme moi: le géant vaudois de l'alimentaire mondial, Nestlé, menace 500 postes de travail en Suisse. Mais cette terrible nouvelle en occultait par coïncidence une autre, dans un registre plus internationaliste: l'assassinat de trois syndicalistes travaillant pour Nestlé dans le Valle del Cauca, en Colombie, en mai dernier. Ils défendaient les droits des travailleurs et travailleuses dans les entreprises du géant helvétique.


Nestlé est implantée en Colombie depuis 1944 et le pays sort à peine de plusieurs décennies de violences entre militaires, narcotrafiquants, guérilla et milices paramilitaires. En 2005, un autre militant, Luciano Romero avait lui aussi été assassiné. Dans cette affaire, une plainte pénale avait été déposée en 2012 en Suisse, contre Nestlé, pour négligence.

Le meurtre avait été commis dans le contexte d'un conflit armé national, dans lequel les syndicalistes sont exposés à une persécution systématique. Ces dernières vingt-cinq années, 2500 syndicalistes ont été tués en Colombie.

Le procès intenté en Suisse contre Nestlé n'a rien donné en raison de la fin du délai de prescription.

Sur le fonds, le droit pénal individuel traditionnel n'est plus adapté au modèle moderne de gestion des entreprises (difficulté de trouver l'auteur unique du crime) car les grandes entreprises mondiales ont recours à la décentralisation et à la répartition fonctionnelle des compétences, elles noient le poisson en quelque sorte...

Mais, ces nouvelles interviennent alors que deux projets majeurs concernant les multinationales sont sur la table des débats aux Chambres fédérales: d'une part l'initiative « pour des multinationales responsables », que le SIT soutient et qui prévoit de contraindre les multinationales se rendant coupables ou complices de violation des droits humains ou d'atteintes graves à la protection de l'environnement d'assumer leurs responsabilités, et d'autre part PF17, réforme fiscale que le SIT combat, qui prévoit d'octroyer des cadeaux fiscaux monumentaux aux grandes entreprises, dont les multinationales.

Et nous aurons encore l'occasion de réaffirmer nos positions. 

Sources: Le Courrier et www.scribd.com



SOMMAIRE

ÉDITO

Sous le deal, un jeu de bonneteau **p3**

ACTUALITÉS

Mobilisation générale **p4**

Plus de 7000 signatures récoltées en trois semaines! **p5**

Laïcité et signes religieux: une affaire syndicale **p6**

NON au flicage des assuré-e-s **p6**

Pour l'égalité salariale, contre les discriminations! **p7**

OUI au PAV **p7**

NON au torpillage de la caisse de pension de la police **p7**

DOSSIER

Un petit pas dans la bonne direction, mais le chemin est encore long **p8**
Réinternaliser les nettoyages à l'Etat **p9**
Circulez, il n'y a rien à voir! **p9**

SECTEURS

Ordre et désordres dans les salaires **p10**

Un casse-tête de plus pour les femmes **p10**

Les travailleuses domestiques s'organisent **p11**

Papyrus... et plus! **p11**

Au tour d'un verre **p11**

Formation égalité **p11**

FORMATION PROFESSIONNELLE

La Cour des comptes confirme les constats syndicaux **p12**

ENTRETIEN

Un caillou dans la chaussure **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Pour plus d'égalité **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichets: lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Sous le deal, un jeu de bonneteau

Un jeu de bonneteau, c'est à quoi fait penser le « deal » consistant à lier PF17 et l'AVS issu de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États désormais en discussion au parlement fédéral, promis à être sous toit début septembre. En échange d'une baisse substantielle de l'imposition des bénéficiaires des entreprises, la consolidation financière de l'AVS serait garantie. Tout franc perdu en matière de rentrées fiscales, soit 2,1 milliards selon la commission, serait compensé par un versement équivalent au fonds de l'AVS. Ce qui permettrait, selon le président du Parti socialiste artisan de ce coup, d'éloigner la perspective d'élévation de l'âge de la retraite des femmes de la future réforme de l'AVS.

Dit comme cela, cela pourrait être séduisant. Dès que l'on regarde de plus près, on déchanté et la surprise laisse place à la colère. Parce que les gagnants de ce coup ne sont pas ceux qu'on tente de nous faire croire. Ce ne sont pas les salarié-e-s ni les retraité-e-s, qui vont passer à la caisse deux fois.

Une première fois parce que le renflouement de l'AVS repose en grande partie sur les salarié-e-s et les salarié-e-s contribuables: augmentation de la cotisation AVS de 0,3 point, soit 1,2 milliard dès 2020, affectation du total du point TVA dit démographique au fonds AVS, soit 520 millions, augmentation de la contribution fédérale au fond de l'AVS issu de l'impôt fédéral direct, soit 385 millions. Rien de mal en soi dans l'augmentation de la cotisation AVS après 40 ans où elle est restée au même niveau. Si elle servait réellement à améliorer les rentes de toutes et tous pour garantir des retraites conformes

au mandat constitutionnel d'assurer un revenu qui permet de vivre correctement. Mais avec ce deal, ce n'est pas le cas.

Une deuxième parce que les pertes de 2,1 milliards de recettes fiscales admises par ce projet pour les collectivités publiques fédérales, cantonales et communales se traduiront inévitablement par des baisses conséquentes de prestations à la population affectant toutes les politiques publiques. Moins d'argent pour l'éducation, la santé, l'aide sociale, des transports efficaces et moins polluants, la correction des inégalités sociales, un contrôle efficace du marché du travail, etc. Et aussi moins d'emplois dans les services publics, car avec de telles baisses de rentrées fiscales, les politiques d'austérité se déclineront par des suppressions massives d'emplois.

Dans ce jeu de dupes, où au final la facture sera bien plus salée, où la carte rouge, celle qui a pour fonction de distraire l'attention des joueurs-euses naïfs-ves, est l'AVS, les grands gagnants

Salarié-e-s et retraité-e-s passeront à la caisse deux fois

restent les entreprises et les actionnaires, qui verront baisser de presque 50 % l'imposition des bénéficiaires, avec la bénédiction du Parti socialiste, qui considère, à entendre son président, que ce deal est la victoire de son parti.

Entreprises qui en matière de partage des richesses produites par le travail de tous et toutes, refusent de procéder à des améliorations salariales, de verser des salaires minimaux de 4000 francs par mois, de corriger les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

Pour le SIT, pas question de se laisser manipuler et d'endosser le rôle de joueurs-euses naïfs-ves.

Les salarié-e-s, les retraité-e-s, les femmes n'ont pas à subir de chantage ni à choisir entre le financement des retraites et le financement des services publics. Les deux sujets doivent être traités séparément. Et encore moins question de fermer les yeux sur l'immense cadeau fiscal aux entreprises.

Le jeu de bonneteau se fera sans nous. ♦

Manuela Cattani

Movilización general de trabajadores de la construcción

como bien sabemos los salarios llevan congelados durante cuatro años, el trabajo temporal se ha disparado, la subcontratación salvaje sigue haciendo mella, han proliferado las quiebras fraudulentas de empresas, el ritmo de trabajo en las obras no deja de aumentar constantemente y los trabajadores de más edad están expuestos al riesgo de despido sin la posibilidad de ser reincorporados al mercado laboral, el actual Convenio Nacional (CN) que expirará a finales de 2018, está siendo objeto de un ataque brutal sin precedentes por parte de la SSE. Siendo el portavoz su presidente, Gianluca Lardi, los cambios que la SSE reclama son ni más ni menos que: recortes de sueldo para los trabajadores de más edad, y para aquellos trabajadores que acaban la formación, incremento en el tiempo de trabajo a 50 horas por semana, y ponen nuevamente en cuestión la edad de jubilación que pasaría de 60 a 62 años o en su caso una disminución de renta en un 30%.

IDIREMOS TODOS JUNTOS A LOS PATRONES QUE YA ES SUFICIENTE!

Gran manifestación nacional El sábado 23 de junio en Zúrich

Nos encontraremos a las 08:00 en la Plaza de 22 Cantons, desde ahí marcharemos juntos a la Gare Cornavin donde tomaremos el tren especial a Zúrich

Thirrje per mobilizim te pergjithshem ne ndertimtari

Ndërsa pagat janë ngrirë prej 4 vitesh, që puna e përkohshme ka eksploduar, që nën-trajtimi (soustaitance) i egër vazhdon të shkaktojë dëme, që falimentimet mashtruese po lulëzojnë, që ritmi i punës po rritet pa pushim, që punëtorët në moshë janë gjithnjë e më shumë të ekspozuar nga rreziku i përjashtimit pa mundësi për tu sistemuar diku tjetër, konventa kombëtare (CN) që skadon në fund të vitit 2018 është bërë objekt i një sulmi brutal nga ana e SSE. Përmes zërit të presidentit të saj, Gianluca Lardi, ajo kërkon as më shumë e as më pak: një zbritje të pagës për punëtorët në moshë si dhe të atyre që dalin nga formacioni, një rritje të kohës së punës për 50 orë në javë duke e vënë në pikpyetje kalimin në pension në moshën 60 vjeç, që në fakt do të kalonte në 62 vjeç ose do të zbriste për 30%.

TË GJITHË SË BASHKU, TU THEMI PATRONAVE: JAFT!

Manifestim i madh kombëtar E Shtunë 23 qershor në Zurich

Takimi në ora 8 në Place des 22 Cantons për ta marrë së bashku trenin special për Zurich

Apelo à mobilização geral na construção

Os salários estão congelados há cerca de 4 anos, o recurso ao trabalho temporário explode, a subcontratação selvagem continua a fazer estragos, as falências fraudulentas multiplicam-se, os ritmos do trabalho aumentam e os trabalhadores mais velhos estão cada vez mais expostos ao risco de despedimento sem possibilidades de reclassificação ou reconversão profissional. A a Convenção Nacional de Trabalho (CN) expira ao final do ano 2018 e é vítima de uma violenta ofensiva protagonizada pela Sociedade suíça de empreiteiros (SSE). Através da voz do seu presidente, Gianluca Lardi, os empreiteiros reivindicam sem mais nem menos: uma baixa de salário para os trabalhadores mais velhos ou que saem de formação, um novo aumento do tempo de trabalho para 50 horas e questionam mais uma vez a reforma antecipada aos 60 anos, esta passaria a ser estabelecida aos 62 anos ou seria diminuída de 30%.

TODOS JUNTOS, DIGAMOS AOS PATRÕES QUE JÁ CHEGA!

Grande manifestação nacional Sábado 23 junho em Zurich

Ponto de encontro às 8h, Place des 22 Cantons Vamos todos juntos no comboio especial para Zurich

> SUITE DE LA PAGE 1

CONSTRUCTION

Mobilisation générale

pour pérenniser la FAR, les patrons refusent catégoriquement de négocier et exigent, soit une élévation de l'âge de la retraite à 61,5 ans, soit une coupe drastique de 30 % dans les rentes. Lorsque l'on sait qu'avant l'introduction de la retraite à 60 ans, seuls 20 % des travailleurs de la construction atteignaient l'âge de la retraite en bonne santé et qu'aujourd'hui bon nombre d'entre eux sont déjà licenciés à partir de 50 ans pour des soi-disant baisses de

performances, les revendications patronales sont parfaitement scandaleuses et constituent une véritable déclaration de guerre aux maçons.

POUR LA JUSTICE SOCIALE !

Alors qu'à Genève, il ne se passe pas une semaine sans que les syndicats ne dénoncent un nouveau scandale sur les chantiers, les patrons persistent à jouer les pyromanes et user de motifs fallacieux pour refuser toute négociation depuis le 19

octobre dernier, où 400 maçons, réunis en Assemblée générale, leur ont adressé un cahier de revendications légitimes pour améliorer leurs conditions de travail.

Les travailleurs, malgré les menaces et les pressions patronales dont ils sont victimes sur leurs lieux de travail, ne se laisseront ni diviser ni impressionner par ces patrons qui foulent au pied la justice sociale. Fixes, temporaires, seniors, apprentis, frontaliers ou encore sans-papiers, ils participent tous à la construction de ce pays et sans eux rien n'est possible!

APPEL SYNDICAL

Le SIT, aux côtés des syndicats Unia et Syna, appelle donc tous les travailleurs de la construction à créer dès maintenant un nouveau rapport de force pour contrer les velléités patro-

nales visant à augmenter le temps de travail et pour obtenir enfin le partage des richesses qu'ils contribuent à créer, via une augmentation de salaire digne de ce nom de 150 francs par mois, une limitation du travail temporaire à 10%, admises déjà par plusieurs collectivités publiques du canton, des règles claires permettant de lutter contre la loi de la jungle sur les chantiers qui encourage sous-traitance sauvage, travail au noir et faillites frauduleuses, une solution permettant le règlement de la question des intempéries qui mettent en danger la santé, et bien évidemment le maintien de la retraite à 60 ans avec des protections particulières contre les licenciements pour les travailleurs âgés. ♦

Thierry Horner

SALAIRE MINIMUM

Plus de 7 000 signatures récoltées en trois semaines !

Pari gagné: à l'heure où nous mettons sous presse, l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! » compte 7 718 signatures, dont l'essentiel a été récolté entre le 9 avril et le 1er mai.

CONTRE LA PRÉCARITÉ
23.-
C'EST UN MINIMUM



Initiative syndicale • Certain-e-s nous regardaient avec des yeux incrédules le 9 avril dernier lorsque nous annoncions en conférence de presse notre objectif de parvenir à récolter les 5 227 signatures nécessaires pour faire aboutir l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! » en seulement trois semaines. Et pourtant, c'est bien 7 000 signatures récoltées que nous avons pu annoncer aux travailleurs-euses réuni-e-s au parc

des Bastions le 1^{er} mai. Et tandis que l'initiative de l'UDC « Genève d'abord » a mordu la poussière et que celle du MCG est à la peine, ce sont 7 718 signatures, dont 3 467 récoltées par le SIT, que nous déposerons prochainement au Service des votations.

VICTOIRE D'ÉTAPE

Objectif atteint au 1^{er} mai, les récoltes actives ont été suspendues,

ce qui n'a pas empêché quelques 700 autres signatures d'encore arriver par poste aux syndicats depuis cette date. La détermination avec laquelle les salarié-e-s de ce canton ont signé cette initiative démontre que le moment est venu d'instaurer un salaire minimum légal à Genève. « 23 francs de l'heure, c'est un minimum! »: plus qu'un slogan, c'est la conviction explicitement exprimée par de nombreuses travailleuses et

de nombreux travailleurs rencontrés sur les stands de récolte depuis le 9 avril dernier. Ce résultat démontre que cette initiative répond à un vrai besoin et à une revendication essentielle des travailleurs-euses.

UNE VRAIE RÉPONSE

« Quoi? Parce que tu ne veux pas que les frontaliers soient correctement payés, tu te privas toi-même d'un salaire correct? ». C'est en ces termes qu'une jeune femme répondait outrée à son compagnon qui ne voulait pas signer l'initiative au motif qu'elle ne fait aucune distinction entre les travailleurs-euses « indigènes » et les frontaliers-ères. Cette conversation entendue sur un stand illustre un autre fait marquant de cette récolte: tandis que l'UDC n'est pas parvenue à récolter suffisamment de signatures pour déposer son initiative et que celle du MCG pourrait connaître le même sort, l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! » a fait carton plein. A part quelques un-e-s, les salarié-e-s n'ont donc visiblement pas cru à la supercherie de l'extrême droite. Ils-elles ont au contraire bien compris que la responsabilité des bas salaires n'est pas imputable aux étrangers-ères ou aux frontaliers-ères, mais bien aux abus patronaux, contre lesquels l'initiative syndicale apporte une vraie réponse, dans un combat commun et solidaire de l'ensemble des travailleurs-euses, d'où qu'ils-elles viennent et où qu'ils-elles habitent.

BATAILLE BIEN ENGAGÉE

Ce résultat est encourageant, mais le plus dur reste à faire. Nul doute qu'une fois validée par le Conseil d'Etat, le patronat attaquera l'initiative devant les tribunaux. Il gagnera ainsi un répit de quelques années avant le passage en votation. Car nul doute non plus que les tribunaux valideront l'initiative, car largement inspirée de la loi neuchâteloise adoubee par le Tribunal fédéral. Ce temps, les syndicats le mettront à profit pour mobiliser les salarié-e-s dans les secteurs concernés, pour construire le rapport de force nécessaire pour gagner la votation. Les patrons et la droite jetteront toutes leurs forces dans la bataille, à coup de milliers de francs, de mensonges et de chantages. Quant à nous, nous y jetteront aussi toutes les nôtres, celles des salarié-e-s mobilisé-e-s contre la précarité dans laquelle certains patrons tentent encore de les enfermer. Plus pour longtemps. ♦

Davide De Filippo

DROITS

Laïcité et signes religieux : une affaire syndicale

Intégrer plutôt qu'exclure, tolérer plutôt que discriminer, le SIT soutient le référendum contre la loi sur la laïcité de l'Etat.



Référendum • Le 16 mai 2018, une coalition de personnes issues de la gauche radicale, des milieux féministes, syndicaux et/ou actives au sein des communautés musulmanes a lancé un référendum contre la loi sur la laïcité de l'Etat adoptée par le Grand Conseil. Cette loi interdit au personnel des services publics et parapublics de porter un signe religieux face au public. Le SIT considère cette interdiction comme discriminatoire et de nature à exclure du marché du travail des centaines de personnes, raisons pour lesquelles il a décidé de soutenir ce référendum.

CONTRE L'EXCLUSION ET LES DISCRIMINATIONS

En 2016 déjà, le SIT s'était prononcé contre le PL 11764, rédigé par le Conseil d'Etat (voir dossier SITinfo – septembre 2016). En effet, le syndicat avait considéré qu'en interdisant tout port de signe religieux pour le personnel du secteur public ou parapublic, l'on excluait de facto un nombre important de personnes du marché du travail en raison de leur appartenance religieuse.

Le SIT considérait également qu'en raison de la teneur des débats et du climat de racisme ambiant, cette mesure toucherait de manière discriminatoire principalement les femmes musulmanes,

ce que nous avons constaté dans notre travail syndical. Les personnes à qui l'on reproche une appartenance religieuse un peu trop marquée sont souvent des femmes musulmanes ayant fait le choix de couvrir leurs cheveux. Reproches d'ailleurs souvent détachés de la qualité du travail de ces personnes. C'est donc également pour des raisons de lutte contre les discriminations sexistes et racistes que le syndicat avait arrêté cette position.

NEUTRALITÉ DE L'ACTION PLUTÔT QUE DE L'APPARENCE

Quant à la croyance que les prestations seraient menacées si un-e employé-e affichait visiblement son appartenance religieuse, le syndicat n'y adhère pas. En effet, c'est bien parce que l'Etat est laïc qu'il doit au contraire accepter sans crainte qu'un-e membre du personnel affiche son appartenance religieuse, qu'il-elle soit en contact ou non avec les usagers-ères, pour autant qu'il-elle délivre la prestation publique dont il-elle a la charge avec diligence, sans prosélytisme et sans discriminations à l'égard de quiconque.

FRONT SYNDICAL

Il est à noter que le comité référendaire a décidé de lancer son offensive en utilisant quatre réfé-

rendums sur des thèmes différents (dont les signatures seront ensuite additionnées). Il affirme vouloir ainsi mettre en lumière les nombreux aspects de la vie des personnes affectées par un tel texte: droits humains, accès au marché du travail, droit des femmes à disposer de leurs corps et enfin projet de société sans discriminations.

En cohérence avec la position prise en 2016 et conscient des enjeux qui sous-tendent cette loi, le Comité du SIT a donc décidé de rejoindre le camp des référendaires. La CGAS s'est également prononcée, en fin de semaine dernière, pour le soutien au référendum. Le SIT se réjouit donc de l'élargissement du front syndical contre cette loi, dont l'acceptation finirait par avoir également des conséquences dans le secteur privé. Car nul doute que certains patrons ne manqueraient pas d'invoquer l'interdiction dans les services publics pour l'appliquer également dans leur entreprise sous de fallacieux prétextes. ♦

Maimouna Mayoraz

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch et renvoyez-le signé, au plus tard le 18 juin à l'adresse pré-imprimée.

ASSURANCES

NON au flicage des assuré-e-s

Le SIT soutient sans réserve le référendum national lancé contre le droit octroyé aux assurances privées et publiques d'espionner les assuré-e-s.

Référendum • En mars 2018, les chambres fédérales ont créé une base légale permettant la surveillance des assuré-e-s. Cette modification élaborée en urgence va potentiellement nous toucher tous et toutes, puisqu'elle donne la possibilité aux assureurs publics et privés de mandater des détectives privé-e-s pour suivre les assuré-e-s dans la rue et de faire des enregistrements vidéo et sonores depuis le domaine public jusque dans nos salons et chambres

à coucher, par exemple en utilisant des drones.

Contrairement à la police pour laquelle une décision de justice est indispensable pour opérer de telles surveillances, les assureurs n'auront besoin que de prétexter un soupçon pour pouvoir déclencher un flicage digne des pires séries B. Les assurances pourront mener une enquête qui pourra durer jusqu'à 6 mois et suspendre le versement des prestations durant l'enquête, privant ainsi

les personnes fragilisées de leurs moyens de subsistance, sans avoir à se justifier devant une instance juridique.

Le parlement a donc cédé au lobby des assureurs – dont notamment la SUVA et les assureurs privés dans le domaine de l'assurance perte de gain maladie et de l'assurance-accidents, en leur conférant un énorme pouvoir. La révision proposée touche également l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage ainsi que les prestations com-

plémentaires de l'assurance-vieillesse et l'aide sociale.

Elle se dirige donc contre toutes les personnes fragilisées dans leur situation de santé et/ou économique et fait les affaires des grandes compagnies d'assurance privées, tandis que les riches fraudeurs fiscaux et les patrons voyous spécialisés en faillites frauduleuses sont laissés tranquilles.

Le SIT appelle à signer et faire signer le référendum contre la modification de la LPGA pour faire échouer cette attaque scandaleuse contre les plus précaires. ♦

Thomas Graff

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch et renvoyez-le signé, au plus tard le 21 juin à l'adresse pré-imprimée.



MANIFESTATION NATIONALE

Pour l'égalité salariale, contre les discriminations!

Pour faire cesser les discriminations et les violences faites aux femmes, le SIT appelle à manifester le 22 septembre à Berne.

Luttes • La loi sur l'égalité entre femmes et hommes ne protège pas assez les femmes. Instaurée dans la foulée de la grève nationale des femmes de 1991, l'application concrète de cette loi prouve qu'elle doit maintenant contenir des mesures efficaces pour contrer les discriminations salariales. Les débats aux Chambres fédérales sur un projet minimaliste de révision de la loi démontrent que la majorité masculine et bourgeoise qui la compose n'est pas prête à de sérieuses corrections. Seules les entreprises de plus de 100 employé-e-s devraient réaliser une analyse de l'égalité salariale et ce dispositif s'arrêterait après 12 ans. Une forte mobilisation le 22 septembre vise à faire pression sur le Parlement pour qu'il instaure la transparence salariale, des contrôles de toutes les entreprises et des sanctions à l'égard de celles qui ne respectent pas le droit des femmes. Les femmes en ont assez d'attendre. L'appel lancé en janvier par le Congrès des femmes de l'USS a été entendu. Les syndicats et un large regroupement d'associations s'organisent pour se rendre ensemble à Berne. Pour l'égalité salariale, mais également pour faire cesser les discriminations sexistes et la violence à l'égard des femmes, un mouvement de grande ampleur est nécessaire en Suisse, à l'instar de mobilisations féministes qui se multiplient partout dans le monde.

DISCRIMINATION SALARIALE, ÇA SUFFIT!

La sous-enchère salariale sur le dos des femmes coûte 7,7 milliards de francs chaque année. Tout d'abord sur leur budget et celui de leur famille, mais plus largement sur l'ensemble de la collectivité. Celle-ci perd des rentrées fiscales permettant de financer les services publics nécessaires aux femmes et à leurs proches (places en crèches, soins à domicile, etc.) mais aussi les assurances sociales. Contrats précaires, temps partiels contraints, bas salaires, rentes indignes, les femmes subissent tout au long de leur vie les effets des inégalités salariales. En moyenne, elles continuent à toucher 585 francs par mois de moins que les hommes. Les derniers chiffres de l'office fédéral de la statistique démontrent que la rémunération horaire des temps partiels de moins de 75% est systématiquement inférieure au plein temps. Ce sont les femmes qui majoritairement occupent ces postes.

CONTRE LES DISCRIMINATIONS SEXISTES ET LA VIOLENCE

Les discriminations sexistes à l'égard des femmes sont légions, en particulier la violence et le harcèlement sexuel qu'elles subissent au

quotidien dans le couple, dans les espaces publics, durant la formation et au travail. Les mobilisations internationales, la grève féministe des femmes espagnoles, le #Metoo, la lutte des femmes dans de nombreux pays européens pour le droit à l'avortement, mettent en évidence la nécessité d'unir nos forces pour combattre les discriminations sexistes en Suisse aussi. La mobilisation pour le 22 septembre doit constituer le premier pas vers un mouvement plus large, permettant d'impliquer le plus grand nombre de femmes dans une démarche forte et incluant tous les milieux.

VERS UNE GRÈVE FÉMINISTE EN 2019 ?

Le Congrès des femmes de l'USS a adopté une résolution qui propose à la centrale syndicale d'envisager la concrétisation d'une grève féministe en 2019. En Romandie, des Assises féministes se tiennent le 2 juin à Lausanne pour lancer la discussion et la réflexion dans cette perspective. Il s'agit à la fois d'explorer les revendications et les moyens organisationnels à mettre en œuvre pour concrétiser ce projet, mais aussi pour élargir la mobilisation. Il est temps d'agir! ♦

Valérie Buchs

OUI AU PAV

Votation • Le SIT appelle à voter OUI le 10 juin prochain au projet d'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), lequel prévoit une augmentation du nombre de logements sociaux sur ce territoire. Initialement de un logement pour un emploi, le ratio définissant la part de construction dévolue aux logements et celle dévolue aux entreprises (bureaux, commerces, etc.) a été porté à deux logements pour un emploi. Le ratio des logements dévolu à la propriété par étage (PPE) a également été augmenté. Mais comme le nombre total de logements a lui aussi été augmenté, celui des logements sociaux construits sur le territoire concerné augmentera lui aussi.

Ces modifications de ratios généreront une densité plus importante dans cette zone, et l'augmentation du ratio de PPE, réservées à celles-celles qui en ont les moyens, peut paraître discutable. Mais face à la grave pénurie de logements que connaît Genève depuis de nombreuses années, et aux difficultés toujours plus grandes que rencontrent les salarié-e-s à revenu modeste pour trouver un logement abordable, l'augmentation du nombre total de logements, et parmi eux du nombre de logements sociaux, est une bonne chose. ♦ **DDF**

NON AU TORPIL-LAGE DE LA CAISSE DE PENSION DE LA POLICE

Votation • Le SIT appelle à voter NON le 10 juin prochain à la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance de la police et du personnel pénitentiaire.

Cette modification de loi prévoit que les fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires paient 100% de leurs rattrapages de cotisations LPP en cas de promotion, alors que jusqu'ici l'Etat-employeur en assumait 66%. Par conséquent, alors que la promotion à des grades supérieurs fait partie du plan de carrière usuel dans ces métiers, soit les fonctionnaires subiront de très fortes baisses de salaire net pour payer ces rattrapages de cotisations, soit elles ne procéderont pas à ces rattrapages, mais subiront alors de très fortes baisses de rentes à la retraite.

L'égalité en matière de retraites ne doit pas se faire vers le bas, mais doit, au contraire, se faire en défendant les meilleurs régimes et en améliorant les régimes les moins favorables. ♦ **DDF**



NETTOYAGE

Un petit pas dans la bonne direction, mais le chemin est encore long

La nouvelle CCT romande du nettoyage est étendue depuis le 1^{er} avril. Elle comporte quelques améliorations, mais est encore loin d'être satisfaisante.

Salaires • La nouvelle Convention collective de travail romande du nettoyage, entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, vient d'être déclarée de force obligatoire pour l'ensemble du secteur par le Conseil fédéral. Les catégories salariales plus basses réservées aux temps partiels ont été supprimées, ce qui est une excellente chose, mais les salaires minimaux pour le personnel non qualifié demeurent très bas, ce que le SIT déplore. Le chemin pour rendre acceptables les conditions de travail dans le secteur est encore long. Il doit passer également par un contrôle efficace, et par un processus de réinternalisation des nettoyages partout où cela est possible, à commencer par l'Etat (lire ci-contre).

FIN D'UNE DISCRIMINATION

L'avancée la plus notable de la nouvelle CCT romande, obtenue par les syndicats, dont le SIT, au terme d'une rude négociation, est la suppression des catégories salariales spécifiques aux temps partiel. Dans l'ancienne

Convention, les nettoyeurs-euses travaillant moins de 18 heures par semaine, dans l'immense majorité des femmes, touchaient un salaire horaire inférieur à celui prévu pour les salarié-e-s travaillant à un taux plus élevé, soit respectivement 19 frs contre 19,85 frs pour les non qualifié-e-s. Une discrimination indirecte flagrante à l'égard des travailleuses, qui de surcroît incitait les employeurs à privilégier ce type de contrats à bas taux d'activité, plus « économiques » pour eux. Avec au final des salarié-e-s doublement précarisé-e-s: par un salaire horaire plus bas d'un côté, et par des taux d'activité plus bas, contraignant les plus « chanceuses » à cumuler plusieurs emplois avec toutes les complications que cela engendre en matière de gestion du temps et d'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

90% DE GAGNANT-E-S


Exit donc ces catégories salariales indigentes, remplacées dans la nouvelle CCT par une seule catégorie, rémuné-

rée à 19,60 frs de l'heure. Les quelques nettoyeurs-euses qui touchaient précédemment 19,85 frs de l'heure conserveront leur salaire en vertu des droits acquis, et tous-tes les autres, soit 90 % des nettoyeurs-euses non qualifié-e-s, verront leur salaire augmenter de 60 cts par heure. En y ajoutant le 13^e salaire obligatoire, le salaire horaire des nettoyeurs-euses passera à 21,23 frs, auxquels il faut rajouter le salaire afférent aux vacances et aux jours fériés pour le personnel rémunéré à l'heure.

MAIS DES SALAIRES QUI RESTENT TROP BAS

Il n'en reste pas moins que rapporté à un temps plein, ce salaire demeure extrêmement bas, soit 3652 frs par mois pour 43 heures de travail hebdomadaires. Un salaire de misère si l'on considère le coût de la vie à Genève, ses primes maladies et ses loyers. Mais pour les patrons, la tendance à « l'harmonisation » des salaires en Romandie prime sur la prise en compte des réalités locales. Les positions

dogmatiques ne sont donc pas là où certain-e-s voudraient le faire croire, mais bien du côté patronal qui ne cesse pourtant d'encenser « la bonne intelligence du partenariat social ».

Une situation qui démontre une fois encore la pertinence de l'initiative syndicale genevoise pour l'instauration d'un salaire minimum légal de 23 frs de l'heure. 

Sylvain Tarrit

ET ENCORE

Les nettoyeurs-euses avec diplôme EGP ou MRP passent de 19,80 frs/h à 20,60 frs/h.

Les catégories E2 et E3 seront augmentées de 1% par an jusqu'en 2021.

Les salaires minimaux des autres catégories (nettoyages spécifiques et de chantiers) ne sont pas modifiés jusqu'en 2021.

Le droit à un congé de formation continue passe de 1 à 5 jours, pris en charge par les fonds paritaires.

Réinternaliser les nettoyages à l'Etat




Face à la précarité de l'emploi découlant de l'externalisation des nettoyages des bâtiments de l'Etat, les syndicats réclament leur réinternalisation.

Pétition • Depuis plusieurs années, l'Etat confie le nettoyage de ses bâtiments à des entreprises privées plutôt qu'à du personnel interne à la fonction publique. Ce processus d'externalisation constitue déjà de la sous-enchère salariale et sociale en soi, dans la mesure où les tâches de nettoyages sont exécutées à des conditions nettement moins bonnes, notamment en termes de salaire, d'horaires et de protection contre le licenciement. Mais plusieurs exemples récents démontrent que ce processus induit des conséquences encore plus graves lors des changements de prestataires de nettoyages. Pour mettre fin à ce scandale, les syndicats SIT, Unia et SSP ont lancé une pétition réclamant la réintégration

des nettoyages au sein de la fonction publique.

L'externalisation des nettoyages implique que l'Etat fasse régulièrement des appels d'offre à des entreprises pour renouveler les mandats qu'il leur confie. L'Etat cherchant à réduire ses coûts et la concurrence entre les entreprises de nettoyage étant rude, la tentation d'accorder un mandat à l'entreprise la moins chère est grande. Et pour décrocher ces mandats, certaines entreprises n'hésitent pas à pratiquer les salaires les plus bas possibles, et à limiter les effectifs au-delà du raisonnable pour limiter les coûts. Conséquences : licenciements pour les nettoyeuses dont l'entreprise perd le mandat, sous-enchère salariale, et

rythmes de travail qui explosent.

Pour l'Etat, ces externalisations ne sont pas nécessairement un bon calcul : la qualité des nettoyages en pâtit, et les économies de bouts de chandelles sont très certainement annulées par les coûts sociaux induits par la précarité des nettoyeuses du secteur privé : allocations diverses pour pallier les bas revenus, chômage, aide sociale, et pertes de revenus fiscaux. La solution ? Réintégrer les nettoyeuses au sein de l'Etat : salaires corrects, stabilité de l'emploi, et des salarié-e-s contribuables heureux-ses (ou pas, mais c'est une autre histoire)!  **ST**


Téléchargez la pétition sur sit-syndicat.ch

Circulez, il n'y a rien à voir!

Les patrons refusent de communiquer aux collectivités publiques l'historique des infractions commises par les entreprises de nettoyages.

Marchés publics • Alors que les collectivités publiques sont demandeuses en matière d'information sur le respect des CCT, la partie patronale refuse toute transmission d'information sur les entreprises contrôlées. Les représentants patronaux viennent de bloquer un projet de nouvelle attestation de conformité, visant à transmettre l'historique des infractions des entreprises aux collectivités publiques. En refusant ainsi de collaborer à l'assainissement des marchés publics, les patrons genevois sont complices des entreprises récidivistes.

Le cas dénoncé en avril de l'année dernière par le syndicat Unia concernant deux entreprises de nettoyage présentes à l'aéroport de Genève avait pourtant mis en lumière les dysfonctionnements du système. Le syndicat avait dénoncé deux entreprises de nettoyage présentes sur le site de l'aéroport qui violaient de manière crasse les conditions de travail en vigueur. Suite aux démarches du syndicat, une des entreprises récriminées (NETTOIE'NET) était exclue des marchés publics de Genève Aéroport. Une victoire d'étape. Mais cette dénonciation révélait surtout les incidences néfastes des attestations délivrées par la Commission paritaire genevoise du nettoyage : un blanc-seing accordé aux entreprises de nettoyage dès le paiement de l'amende conventionnelle, peu importe la gravité et le caractère récidiviste de l'infraction, faisant croire aux donneurs d'ordre publics que les entreprises en question sont irréprochables.

Face au refus des patrons de remédier au problème, les syndicats ont demandé à l'Etat d'intervenir.  **ST**

En chiffres

6000

nettoyeuses travaillent dans près de 200 entreprises à Genève.

2/3

des nettoyeuses sont des femmes.

19,60

frs c'est le salaire horaire des nettoyeuses non qualifiées dès 2018.

90%

des nettoyeuses sont concernées par une légère augmentation salariale dès 2018.

VILLE DE GENÈVE

Ordre et désordre dans les salaires

L'établissement d'un catalogue des fonctions en Ville de Genève est à bout touchant, non sans poser d'importants problèmes.

Salaires • Lors de la révision du Statut du personnel de la Ville de Genève, la question de l'opacité de la classification des fonctions avait été dénoncée. Afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement entre toutes et tous les membres du personnel, le Statut prévoit que le Conseil administratif adopte un catalogue des fonctions comportant la description et la classification des fonctions. Ce catalogue est public et tout le personnel doit pouvoir en prendre connaissance. Initié en 2011, le processus d'établissement du catalogue des fonctions concerne 4500 personnes. La grille salariale reste inchangée, ainsi que la méthode d'évaluation des fonctions. Deux commissions paritaires sont chargées de l'évaluation des fonctions dans lesquelles siègent les représentant-e-s de la commission du personnel et du Conseil administratif, ainsi que les analystes de la Direction des ressources humaines.

UN TRÈS LONG PROCESSUS

Le travail de description des fonctions-types et de leur classification dans l'échelle des traitements est d'abord préparé au sein de la commission primaire, puis adopté pour préavis au Conseil administratif par la Commission d'évaluation des fonctions. Des centaines de séances ont été tenues pour aboutir à l'établissement de 185 fonctions-types, dont cer-



taines sont décomposées en plusieurs niveaux (par exemple secrétaire 1, 2 ou 3). Ce catalogue a été approuvé par le Conseil administratif. La deuxième étape consiste à colloquer tous les postes dans les fonctions-types. Ce travail est préalablement conduit par la Direction des ressources humaines en collaboration avec les responsables des départements et des unités. En mai 2018, il reste encore 358 postes qui n'ont pas été colloqués ou pour lesquels des divergences existent entre la DRH et les Départements. La collocation des postes doit encore

être préavisée par la Commission d'évaluation des fonctions, puis adopté formellement par le Conseil administratif.

LES SUJETS QUI FÂCHENT

L'ampleur de la tâche a été sous-estimée. Bien que le statut et son règlement précisent la méthode et les prérogatives des commissions et du Conseil administratif, ce dernier a décidé que la Commission n'avait pas assez de temps pour procéder à l'audition des titulaires ou d'une délégation de ceux-celles-ci. Or, avec une collocation de masse, la Commission risque de passer à côté de certains éléments importants. Selon les informations transmises par le Conseil administratif le 24 mai dernier, il y aurait 517 postes revus à la baisse et 431 postes revus à la hausse. Cela peut provenir des incohérences du passé, des changements d'organigramme introduisant des hiérarchies intermédiaires et des changements de responsabilités, de l'évolution des cahiers des charges et des métiers, mais aussi d'erreurs au cours de l'évaluation. Des réclamations et des demandes d'évaluation individuelles seront sans aucun doute nécessaires. Les syndicats demandent aussi une information transparente et des garanties en cas de mobilité du personnel. Compte tenu de l'ancienneté de la méthode, une vérification de l'absence de discrimination salariale entre les hommes et les femmes devra aussi être conduite ultérieurement.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ENCORE INCONNUE

Le budget 2018 de la Ville récemment adopté prévoit une enveloppe de 800 000 frs pour la mise en œuvre de ce catalogue des fonctions. Mais la date de son entrée en vigueur, rétroactive pour les postes qui sont encore à l'étude, dépendra de la fin des échanges entre les organisations du personnel et le Conseil administratif. Une Assemblée générale du personnel se tiendra en juin. ♦

Valérie Buchs

CPEG

Un casse-tête de plus pour les femmes

Le relèvement de l'âge-pivot de la CPEG à 65 ans pose un problème particulier pour les femmes travaillant dans le secteur subventionné avec CCT ou statut propre.

Retraites • Alors que la bataille au niveau national contre PV2020 a porté ses fruits, les femmes affiliées à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) se retrouvent dans une situation ubuesque: tandis que l'âge légal AVS est toujours fixé à 64 ans pour les femmes, l'âge-pivot de la CPEG est lui fixé à 65 ans depuis le 1^{er} janvier 2018. Résultat des courses, pour toucher leur rente du 2^e pilier en

entier, celles-ci doivent travailler une année de plus. Mais encore faut-il que leur employeur les y autorise.

Obligé par la loi fédérale à maintenir un certain niveau de capitalisation, le comité de la caisse a dû mettre en place des mesures structurelles, dont l'augmentation de l'âge-pivot pour tout le monde à 65 ans. Partir une année avant l'âge-pivot représente une perte de 5 % sur l'entier

de la rente 2^e pilier. Les femmes sont donc les doublement perdantes, en plus de devoir travailler une année supplémentaire pour une rente complète de 2^e pilier, elles doivent obtenir l'autorisation de leur employeur de poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans, c'est-à-dire au-delà de l'âge légal AVS.

Or, nombre de CCT (EMS, Animation socio-culturelle, Education

spécialisée) ainsi que des statuts de droit public (notamment GIAP) prévoient une mise à la retraite obligatoire ou automatique à l'âge AVS. Si le syndicat a toujours lutté contre l'allongement du temps de travail, il s'agit ici de ne pas précariser encore plus les maigres retraites des femmes, raison pour laquelle le SIT demande la modification des CCT et statuts concernés afin de s'assurer qu'aucun employeur ne pourra forcer ses employées à partir à la retraite avant l'âge statutaire de la CPEG. ♦

Maimouna Mayoraz

CONTACTEZ LE SIT

Si vous vous trouvez dans cette situation, n'hésitez pas à contacter le SIT pour vous accompagner dans les démarches à effectuer auprès de votre employeur, de la caisse de compensation AVS (1^{er} pilier) et de la CPEG (2^e pilier).

ECONOMIE DOMESTIQUE

Les travailleuses domestiques s'organisent

Le SIT a participé le 24 avril dernier à la réunion européenne de la Fédération internationale des travailleuses et travailleurs de l'économie domestique.

Solidarité internationale • Le travail de collaboration avec la Fédération internationale des travailleuses et travailleurs de l'économie domestique (FITD), commencé en 2013, se poursuit. La journée avait pour but l'adoption d'une résolution sur le travail de « care », soit les soins à la personne, la lutte contre les violences genrées, et l'élection des déléguées en vue du congrès mondial prévu en novembre prochain.

DÉFINIR LE « CARE »

La version finale de la résolution, qui sera votée au congrès, adopte une définition large du travail de « care » : il s'agit de tout travail visant à prendre soin des besoins physiques, psychologiques et émotionnels d'autres personnes. Pour identifier un travail de « care », il faut chercher quels sont les besoins de la personne à qui les soins sont destinés. La résolution reconnaît que les obligations liées aux soins reposent en grande majorité sur le dos des femmes, que ce soit dans un cadre rémunéré ou non. Ce travail peut être organisé de diverses manières, au domicile ou en institution, selon un cadre de droit privé ou de droit public. Quel que soit le contexte, il est central de reconnaître que le travail de « care » suppose de nombreuses qualifications, pour les soins physiques comme pour l'accompagnement quotidien. Les travailleuses de l'économie domestique participent, par leur travail intense de soutien, au fonctionnement de la société de manière générale. Elles ont ainsi droit aux mêmes protections que les autres travailleuses et travailleurs.

CAHIER DE REVENDICATIONS

Cette position va dans le sens des revendications du SIT dans le secteur de l'économie domestique : reconnaissance, notamment salariale, de la spécificité du travail de « care », rému-



nération adéquate pour les heures de veilles, et droit à des conditions de vie décentes avec de vraies périodes de repos par l'application de la Loi sur le travail.

Le 2^e point discuté concerne la lutte contre les violences genrées : les différentes régions du monde représentées à la FITD ont décidé de soutenir une campagne pour obtenir la reconnaissance de la violence subie spécifiquement par les femmes sur leur lieu de travail, et mettre en place de meilleures protections. Les travailleuses de l'économie domestique, dont le lieu de travail se confond avec le domicile de leur employeur, ont un risque plus grand d'être confrontées à des agressions physiques et verbales. La mobilisation pour que ces situations soient reconnues et cessent est une priorité partagée par toutes les régions de la Fédération.

ECHANGE D'EXPÉRIENCES

Enfin, la journée a été l'occasion de rencontrer des travailleuses venues représenter leur organisation, no-

tamment du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Leur expérience militante solide fait sens dans le cadre d'un des principes fondateurs de la Fédération : « Parler pour nous-même ». Le thème du Congrès à venir, qui aura lieu du 16 au 19 novembre 2018 au Cap en Afrique du Sud, a été décidé le 23 mai 2018 : « Uni-e-s et fort-e-s – égalité des droits, respect et justice pour les travailleurs-euses domestiques ». La section européenne sera représentée au Comité par la déléguée élue, Grace Papa. Le SIT disposera d'une voix à l'Assemblée générale. ♦

Camille Stauffer

REJOINS-NOUS!

Vous travaillez dans l'économie domestique et souhaitez participer à la lutte collective pour améliorer vos droits? Rejoignez le comité SIT-économie domestique! Contactez Camille Stauffer, secrétaire syndicale, au 022 818 03 00 ou à cstauffer@sit-syndicat.ch

PAPYRUS... ET PLUS!

Après plus de 10 ans de travail domestique pour une famille genevoise, Camila* s'est rendue au SIT pour une procédure Papyrus. Garde des enfants, ménages, repas... une longue relation de travail qui n'a pas empêché ses employeurs de la licencier quand elle leur a parlé de sa volonté de se régulariser. Bonne nouvelle : après une longue procédure de négociations, les employeurs ont versé les différences de salaire et ont déclaré rétroactivement Camila aux assurances sociales. Le jour de la signature de l'accord, comme une cerise sur le gâteau, elle a même reçu son permis de séjour! ♦

MCB

AU TOUR D'UN VERRE

Licenciée pendant sa grossesse, cette cuisinière avait passé de longs mois sans aucun revenu, ayant seule à sa charge deux enfants, dont son bébé très prématuré. Il a fallu sortir les drapeaux du SIT pour que le patron daigne enfin ouvrir le dialogue : il a admis ses torts et a promis de remplir ses obligations. Aujourd'hui, un accord a été conclu entre l'employeur et Maria*, pour les salaires impayés. Celle-ci a même conservé son emploi, combinant ainsi vie professionnelle, familiale et... militante! ♦

MCB

FORMATION ÉGALITÉ

Egalité salariale, #metoo, harcèlement sexuel au travail, licenciements en lien avec la maternité... Ces derniers mois, le thème des discriminations faites aux femmes nous occupe beaucoup. Le SIT a organisé une première formation sur la Loi sur l'égalité, qui a rassemblé une vingtaine de membres de différents secteurs du tertiaire privé. En septembre prochain, une seconde aura lieu, afin de satisfaire les besoins de connaissance de celles et ceux qui n'ont pas pu participer la première fois. Ces moments d'échange sont essentiels pour mieux se défendre et améliorer l'application de nos droits!

MCB

*Prénoms d'emprunt

BOURSES D'ÉTUDES

La Cour des comptes confirme les constats syndicaux

Le SIT salue le rapport de la Cour des comptes, utile pour faciliter l'accès aux bourses et prêts d'études



Rapport • La Cour des comptes (CdC) vient d'évaluer la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE) et son application par le Service des bourses et prêts d'études (SBPE). La commission cantonale consultative instaurée par la LBPE, dont la CGAS est membre, a suivi attentivement les travaux de la CdC et les recommandations qui en découlent. L'axe syndical a toujours été que les bourses d'études favorisent une égalité des chances pour la forma-

tion, quel que soit le niveau socio-économique des parents, qu'elles soient facilement accessibles et servent d'outil pour la qualification des adultes.

ÉGALITÉ DES CHANCES

La CdC a procédé à divers recoupements statistiques et a enquêté auprès de 500 personnes recevant une bourse. Il ressort « que la répartition géographique des bourses et prêts d'études s'apparente à celles d'autres

prestations visant des ménages à revenus modestes ». Le rapport relève que « la conciliation d'une activité professionnelle avec la réussite des études s'avère problématique pour près de la moitié des personnes interrogées. Dans ces conditions, l'apport financier de la bourse s'avère primordial ». Ces constats démontrent qu'une grande partie de nos membres, qui ont souvent des bas salaires, peuvent y prétendre et recevoir une bourse.

FACILITER LES DÉMARCHES

Ces constats sont à tempérer. La CdC constate une lourdeur administrative concernant l'accès aux demandes et pointe des risques: gestion des demandes uniquement par documents papiers, et cadre légal imprécis pour fixer les conditions d'accès. Pour les familles dans des situations « atypiques » (un des parents à l'étranger, conflit suite à un divorce, etc.) un surcroît de documents est demandé, véritable obstacle à l'obtention d'une bourse. Pour la CdC, « de ce constat découle un risque d'inefficacité, ainsi que des risques de précarisation pour les familles/individus concernés ». Il y a clairement un manque de moyens alloués au SBPE pour assurer une tâche essentielle de politique publique en faveur de la formation. La CdC recommande un passage rapide à une numérisation du traitement. Le SIT va plus loin en pointant les coupes d'effectifs et de moyens, ce service ayant vu sa dotation diminuer d'un 50 % il y a deux ans. Ce rapport de la CdC démontre les effets néfastes sur les prestations et les conditions de travail de la politique d'austérité que le Conseil d'État et le parlement ont menée durant la précédente législature.

FORMATION D'ADULTES

La CdC met en évidence qu'une majorité des personnes en formation ont un parcours atypique, mais que le dispositif y répond mal. Elle pointe ainsi la « limitation de l'aide pour les personnes aux parcours de formation atypiques », et le « faible soutien des reconversions ». Des mesures et modifications légales sont proposées pour favoriser la formation d'adultes. Nous saluons ces propositions tout en réitérant une demande récurrente de la CGAS d'avoir une politique publique en matière de formation d'adultes et de formation continue visible qui soit une priorité dans un monde où il est nécessaire de se former tout le long de sa vie professionnelle.

FORMATION ET PROGRAMME PYPYRUS

Pour les permis B non européens, 5 ans de séjour en Suisse sont nécessaires pour prétendre à une bourse d'étude. Nous demandons que les familles ayant obtenu un permis B via Papyrus soient éligibles d'emblée à une bourse car leur présence en Suisse dépasse 5 ans. Le SIT et la CGAS vont faire connaître ces revendications et observer le suivi de ces recommandations. ♦

Daniel Haering



HUG

Un caillou dans la chaussure

Entretien avec Sophie Grandi, travailleuse à l'Hôpital cantonal, militante du SIT, et infatigable lanceuse d'alerte.

Interview • Sophie Grandi, technicienne en radiologie médicale (TRM) aux HUG et militante très active au sein du comité hospitalier, est farouchement opposée à toute forme d'injustice. Elle entre au syndicat il y a plus de 20 ans, simultanément à son élection comme représentante du personnel au sein du comité de gestion de son département.

Sophie, tu as commencé ton activité professionnelle aux HUG en 1988, après une brève interruption d'une année, tu reviens en juin 1992. Décris-nous ton activité syndicale

Au niveau institutionnel, je suis élue du personnel au comité de gestion de mon département depuis

la deuxième législature qui a mis en place cette forme de gouvernance, soit depuis plus de 20 ans. Très vite, ma hiérarchie s'en est prise à moi parce que je dénonçais les comportements douteux qui conduisaient à des inégalités de traitement ou à des irrégularités fonctionnelles. Dès qu'il s'agit de justice ou d'équité, je lâche difficilement l'affaire. Face à mon insistance, ma hiérarchie a subitement estimé que j'avais des « problèmes de communication ». J'ai failli perdre mon travail et on m'a imposé de suivre des cours. C'était intéressant mais cela n'a pas changé grand-chose car les inégalités de traitements étaient toujours en vigueur. J'ai continué à signaler les dysfonctionnements et me suis syndi-

quée. Depuis, je dénonce toutes les formes d'irrégularités que je constate: rémunération à la tête du client, ce qui a conduit à la réévaluation de toute la fonction TRM au début des années 2000, dénonciation de l'externalisation de la frappe des rapports médicaux au Maroc, et plus récemment lutte pour faire reconnaître la pénibilité de la fonction TRM.


Et aujourd'hui ?

En ce moment, je me bats pour que les principes de transparence et de transmission de l'information soient garantis. Et surtout, pour que la participation du personnel de terrain soit assurée. En particulier sur un grand projet comme la transformation des urgences. Il ne suffit pas d'annoncer des principes fondamentaux, ils doivent être mis en œuvre.

Te considères-tu comme une lanceuse d'alerte ?

Je me considère plutôt comme un petit caillou dans la chaussure de celles et ceux qui pensent contourner les lois. Mais je me réjouis du fait que les parlementaires planchent sur deux projets de loi pour améliorer la protection des lanceurs-euses d'alerte. A mon avis, il est urgent et indispensable de légiférer sur cette question. Pour faire respecter la volonté populaire qui a inscrit ce principe dans la constitution en 2012. Mais surtout, pour protéger les personnes qui ont le courage de signaler des comportements illégaux sans passer par la presse mais par des procédures. Sans législation et entités de contrôle bien définies, le risque de représailles est bien trop élevé et j'en sais quelque chose. En ce moment, ce n'est pas le paradis, j'ai signalé des dysfonctionnements à ma hiérarchie qui a tenté de me faire croire encore une fois que j'avais des « problèmes de communication » et que j'outrepassais mon rôle de représentante du personnel et déléguée syndicale. Je m'en suis plainte à la direction générale qui a pris des mesures pour y remédier. En fait, aujourd'hui, cela dépend de qui est en place dans les postes clés, de leur vision et compréhension des lois. Le personnel est très mal protégé.

D'où tiens-tu cette persistance ?

C'est une question d'équilibre et j'ai une profonde horreur de l'injustice. A Genève, j'ai la chance de pouvoir lutter contre les injustices sans craindre pour ma vie. Et comme me taire me demande plus d'énergie que d'agir, j'agis. Ma maman m'a dit un jour: « Si tu as raison pour 5 centimes, même face au président de la république, tu as raison! ». Je l'ai toujours vue se battre jusqu'au bout, je dois tenir cela d'elle. J'espère que très prochainement la nouvelle loi protégera les personnes qui oseront enfin sortir de l'ombre et dénonceront plus facilement les comportements illégaux pour préserver les intérêts de l'Etat. Il faut tout mettre en œuvre pour garantir une vraie protection des lanceurs-euses d'alerte et s'assurer que les bonnes instances soient choisies pour mener l'enquête. Si la Cour des comptes garantit l'anonymat, les entités de protection de personnalité pourraient offrir une bonne protection mais elles restent trop proches de l'employeur. Dans tous les cas, il est nécessaire de légiférer. Dans un premier temps, dans la sphère publique et les secteurs subventionnés. En espérant vivement que dans un avenir proche le privé suive. 

Propos recueillis par Mirella Falco

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCE D'AVRIL ET DE MAI 2018 LE COMITÉ SIT A :

- ♦ parlé de l'adaptation des salaires dans l'hôtellerie-restauration
- ♦ décidé des mots d'ordre suivants pour les votations du 10 juin :
 - Pas de mot d'ordre pour « Monnaie pleine »
 - Pas de mot d'ordre pour les jeux d'argent
 - NON à la modification de la loi sur la caisse des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
 - OUI à la modification de la loi sur PAV
- ♦ accordé son soutien au référendum contre le renforcement de la surveillance des assuré-e-s
- ♦ préparé le 1^{er} mai et dressé le bilan de cette journée
- ♦ pris connaissance du projet de loi de rente-pont pour les chômeurs-euses âgé-e-s
- ♦ préparé la manifestation nationale pour l'égalité salariale prévue le 22 septembre à Berne et discuté de la perspective d'une grève féministe en 2019
- ♦ discuté des enjeux de la CPEG
- ♦ assuré le suivi de l'initiative « 23 frs, c'est un minimum ! »
- ♦ décidé de soutenir le référendum contre la nouvelle loi sur la laïcité de l'Etat
- ♦ préparé l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS, notamment en affirmant son opposition au couplage de PF17 avec le financement de l'AVS
- ♦ désigné la délégation SIT au prochain Congrès de l'USS

- ♦ poursuivi les discussions sur les enjeux actuels dans le secteur de la construction
- ♦ complété la délégation du comité au personnel SIT

LORS DE SA SÉANCE DE D'AVRIL, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ préparé le premier mai 2018
- ♦ fait un point de situation suite aux élections genevoises
- ♦ été informé de la formation des juges prud'hommes
- ♦ ratifié la position relative aux projet de révision de la LAPG en matière d'adoption et d'indemnisation en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né
- ♦ échangé sur la campagne de l'initiative sur le salaire minimum légal

LORS DE SA SÉANCE DE MAI, L'AD DE LA CGAS A :

- ♦ adopté à l'unanimité la résolution « PF17 : pas de marchandages avec notre AVS ! Refuser les pertes de revenus fiscaux pour les collectivités publiques ! »
- ♦ élu Alessandro Pelizzari à la présidence de la CGAS et remercié Manuela Cattani pour son travail
- ♦ élu Davide De Filippo au sein du bureau de la CGAS en remplacement de Manuela Cattani
- ♦ préparé l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS
- ♦ décidé de soutenir le référendum contre la nouvelle loi sur la laïcité de l'Etat



MANIFESTATION NATIONALE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Samedi 23 juin à Zurich devant le siège des patrons

Participez et venez nombreux-ses apporter votre soutien solidaire à la mobilisation nationale des maçons contre les attaques patronales et pour l'amélioration des salaires.

Départ de Genève en train spécial, rendez-vous à 8h sur la place des 22 Cantons

dernier
jour
28 juin

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Le SIT propose, à ses membres uniquement, un service des impôts

–
Déclarations d'impôts, recours et modifications d'acomptes à tarif préférentiel :
sur rendez-vous en téléphonant au 022 818 03 20 de 9 h 30 à 12 h.



Metro
Boulot
Kino

PRESENTE



Les Sentinelles

de Pierre Pezerat / Documentaire, France, 2017 (1h31min)

Josette Roudaire et Jean-Marie Birbès étaient ouvriers, en contact avec l'amiante. Paul François, agriculteur, a été intoxiqué par un pesticide de Monsanto, le Lasso. Henri Pézerat, chercheur au CNRS, a marqué leurs vies en les aidant à se battre pour que ces crimes industriels ne restent pas impunis... La justice s'est-elle prononcée pour les responsables du grand mensonge de l'amiante ? Que fera-t-elle pour ceux de la catastrophe annoncée des pesticides ?

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion :

Avec Annie Thébaud-Mony, sociologue et coauteur du livre intitulé "les risques du travail".

Mardi 26 Juin 2017 à 19 h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com



MANIFESTATION NATIONALE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE, CONTRE LES DISCRIMINATIONS !

**Samedi 22 septembre 2018
13h30, Schützenmatte, Berne**

Le SIT mobilise ses membres pour participer ensemble à cette manifestation qui se dirigera vers la Place fédérale. Un train gratuit est mis à disposition par les syndicats.

**Rendez-vous à 10h45
à la Place des 22 Cantons
près de la Gare.
Départ du train spécial vers 11h30
(heure précise à confirmer).
Il s'arrêtera dans diverses
villes romandes.**

Renseignements plus complets auprès du secrétariat



FAAG Conférence débat Vieillir sans se mettre en retrait(e)

Rencontre intergénérationnelle ouverte à toutes et tous, avec la participation amicale et experte de **Hans Peter Graf**, gérontologue, FAAG – Fondation pour la formation des aînées et des aînés de Genève

**Mercredi 13 juin
de 12 h à 14 h 30**

Apportez votre pique-nique, boissons offertes par le SIT. Veuillez annoncer votre présence auprès de: sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch



**Comment fonctionne le SIT ?
Comment puis-je participer ?
Invitation aux nouvelles et
nouveaux membres du SIT
SAMEDI 16 JUIN DÈS 9 H 30
AU SIT**

Programme:
9 h 30 : Accueil par **Diego Cabeza**, président
10 h-12 h : Le SIT et son fonctionnement
dès 12 h : grillades et apéro dans le jardin
Inscription obligatoire auprès de: sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch ou par téléphone au 022 818 03 00



**Garantir
les ressources
publiques,
les prestations et
la création d'emploi.**

Signez et faites signer l'initiative lancée par l'Alternative et la CGAS ! Téléchargez la feuille sur sit-syndicat.ch, et renvoyez-la au plus tard le 22 juin 2018. Participez à la récolte en contactant le secrétariat.



**RÉFÉRENDUM
CONTRE LA LOI
SUR LA LAÏCITÉ
DE L'ÉTAT**

**Apéro-débat
Jeudi 7 juin
de 18h à 20h
Grande salle du SIT**

Pour lutter contre les discriminations et garantir l'accès au marché du travail pour toutes et tous, le SIT soutient le référendum contre la loi sur la laïcité de l'Etat. Venez nombreux-ses vous informer et débattre de ce sujet. Inscription obligatoire auprès de: sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch ou par téléphone au 022 818 03 00

**Téléchargez
le référendum sur
sit-syndicat.ch,
signez-le et
renvoyez-le au plus
tard le 18 juin 2018.**



LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

**AGIR AUJOURD'HUI
POUR BIEN
MANGER
DEMAIN**

Une exposition itinérante sur les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, en Suisse et dans les pays du Sud

11-13 MAI


Première à la foire Bio Agri de Moudon

LA SUITE

des événements sera prochainement annoncée sur expo.souverainetealimentaire.org



Pour plus d'égalité

Parce que la lutte contre les bas salaires et celle pour l'égalité entre femmes et hommes sont intrinsèquement liées, c'est sous le signe de ces deux combats qu'a été placé le 1^{er} mai genevois en 2018. L'annonce du résultat de la récolte de signatures a ainsi été accueillie bruyamment et avec enthousiasme par les travailleurs-euses et les militant-e-s syndicaux-ales rassemblé-e-s au parc des Bastions à l'occasion de la traditionnelle fête populaire à l'issue du cortège. Un cortège revendicatif, où l'exigence d'instaurer des contrôles de l'égalité salariale et des sanctions contre les employeurs fautifs a été rappelée à grands cris. En signant massivement l'initiative « 23 frs, c'est un minimum! », c'est un pas concret vers plus d'égalité que les salarié-e-s ont accompli. 

Daide De Filippo
Photos SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.